

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 16-2018**

Séance du : 26 septembre 2018

Travaux d'urgence au ch. de Champittet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité d'entreprendre des travaux d'urgence au ch. de Champittet.

En effet, à la suite des intempéries survenues en juin 2018 qui ont touché l'agglomération lausannoise, des déformations de la route ont été constatées sur la partie basse du ch. de Champittet. Des analyses ont dès lors été menées pour déterminer leur cause et ont révélé qu'elles étaient provoquées par l'effondrement ponctuel d'un collecteur d'évacuation des eaux unitaires. En plus de présenter une menace de pollution (infiltration d'eaux usées dans le sol), l'état critique du collecteur laissait présager un risque élevé d'effondrement sur une longueur d'environ 90 m, situation d'autant plus préoccupante en période estivale (potentiellement marquée par de nombreux épisodes orageux). Le bas du chemin a ainsi été fermé et la circulation déviée sur le ch. du Manoir dès le 2 juillet 2018.

Au vu de ce qui précède, il a été nécessaire d'engager immédiatement les travaux suivants :

- remplacer le collecteur d'évacuation des eaux unitaires sur environ 90 m ;
- déplacer et remplacer une conduite de distribution d'eau potable sur environ 90 m. Cette conduite rentrait en conflit avec le collecteur susmentionné (située juste au-dessus) et son état de vétusté présentait un risque élevé de rupture ;
- réfectionner le coffre et le revêtement routier sur une surface d'environ 300 m².

Ces travaux ont été réalisés entre le 5 juillet et le 12 septembre 2018. Leur coût s'élève à CHF 201'275.90. Ils ont été financés en partie par les comptes EMR (assainissement et eau potable). Les montants excédentaires qui n'ont pas pu être financés par ce biais ont été imputés sur le budget de fonctionnement et seront intégrés dans la demande de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018, 2^{ème} série (dépenses urgentes et imprévisibles).

Les infrastructures renouvelées pourront être maintenues dans le cadre du chantier de modernisation du ch. de Champittet, prévu au plan des investissements à moyen terme.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner